



PROCES VERBAL / COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2018

L'An deux mille dix-huit, le 18 janvier à 18h00, le Conseil communautaire légalement convoqué par Madame Perrine FORZY, Présidente, s'est réuni à la salle des fêtes de Neaufles-Saint-Martin (27830) en séance publique.

Etaient présents :

M. Anthony AUGER, M. Alain BERTRAND, Mme Christine BLANCKAERT, M. James BLOUIN, M. Dominique BOULANGER, M. Michel BOULLEVEAU, M. Serge BRIERE, Mme Françoise BUISSON, Mme Nathalie CAILLAUD, M. Frédéric CAILLIET, M. Franck CAPRON, Mme Elise CARON, M. José CERQUEIRA, M. Michel CHANTRELLE, M. Patrice CHAPERON, Mme Agnès CHASME, M. Guy CLAUIN, Mme Monique CORNU, M. Armand DE WAILLY, M. Michel DECHAUMONT, M. Gilles DELON, Mme Marie-José DEPOILLY, M. Ludovic DUBOS, M. Roland DUBOS, Mme Béatrice DUMONTIER, M. Michel DUPUY, M. François DUVAL, Mme André LECERCLE (Suppléante de M. Yves ESTEVE), M. Emmanuel FESSART, M. Didier FEUGERE, M. Jean-Pierre FONDRILLE, Mme Perrine FORZY, M. Alain FRIGIOTTI, Mme Colette GOUGEON, M. Christophe GRIFFON, Mme Elise HUIN, M. Emmanuel HYEST, M. Nicolas LAINE, M. Laurent LAINE, Mme Jeannine LAMY, M. Bernard LANGLOIS, M. Francis HIVET (suppléant de M. Jean-François LECOZE), Mme Carole LEDERLE, M. Claude LEEMANS, Mme Annie LEFEVRE, M. François LETIERCE, M. Laurent LONGET, M. Gilles LUSSIER, Mme Annabelle MARTORELL, Mme Marie-Thérèse MATECKI, M. Frédéric MULLER, M. Yves PETIT, M. Didier PINEL, Mme Annick PORTEJOIE, M. Alexandre RASSAERT, M. Jean-Marc SAGNET, Mme Nathalie THEBAULT, Mme Chrystel VIVIER.

Etaient absents avec pouvoirs :

M. Pierre BEAUFILS a donné pouvoir à Mme Christine BLANCKAERT,
M. Eugène GIMENEZ a donné pouvoir à M. Michel BOULLEVEAU,
M. Lionel SEPEAU a donné pouvoir à Mme Monique CORNU.

Etaient excusés :

M. Laurent BAUSMAYER
M. Pascal GUILLAUME
M. Thierry MABYRE

M. Alain BEAL
M. Alain LAURY
Mme Mélanie POULAIN

Mme Dominique CAVE
M. Fabrice LE NAOUR
Mme Gladys PRIEUR

Monsieur **Patrice CHAPERON**, conseiller communautaire, est nommé secrétaire de séance.

Secrétariat administratif :

M. Stéphane MIMPONTEL, Directeur Général des Services,
Mme Françoise LEPILLER, Directrice Générale Adjointe,
M. Stéphane BERTHELIER, Directeur de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 DECEMBRE 2018

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité par 61 voix le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2018, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

ETAT DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 21 DECEMBRE ET LE 18 JANVIER 2018

Dcs2017163	Transports scolaires – Convention avec SNA pour le transport des enfants domiciliés sur le territoire de SNA et scolarisés dans des écoles du territoire communautaire
Dcs2017164	Environnement - Convention avec l'ONF pour l'emprunt des chemins appartenant à l'Etat
Dcs2017165	Technique - Contrat avec ORANGE pour l'abonnement au numéro « Contact gratuit » pour le développement économique
Dcs2017166	Office de Tourisme - Contrat de location et de maintenance d'un copieur pour l'Office de Tourisme
Dcs2017167	Secrétariat/Communication – Avenant n°5 au contrat de distribution du journal communautaire avec Dynamic Emploi
Dcs2017168	Voirie – Avenant à la convention de déneigement conclue avec M. MARC pour tenir compte de l'intégration de Martagny et de Bézu-la-Forêt
Dcs2017169	Voirie – Avenant à la convention de déneigement conclue avec M. CAILLAUD pour tenir compte de l'intégration de Château-sur-Epte
Dcs2017170	Dév Eco - Avenant n°1 à la convention avec EURE DIGITAL
Dcs2017171	Voirie – Avenant aux conventions conclues avec M. LEGROS pour le déneigement sur Courcelles-les-Gisors et Boury-en-Vexin
Dcs2017172	Environnement - Avenant n°6 au marché de vidanges
Dcs2017073	Enfance/Jeunesse - Avenants aux conventions CAF pour la PSE
Dcs2017174	Piscine – Convention avec le comité des fêtes d'Heudicourt pour la vente d'entrées à la piscine d'Etrépagny
Dcs2017175	Environnement – Avenant n°3 à la convention de recouvrement des redevances et taxes d'ANC

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par Madame la Présidente en vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INSTALLATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES ISSUS DES 5 NOUVELLES COMMUNES ARRIVANT INSTALLATION DES REPRESENTANTS DES 5 COMMUNES DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES INSTALLATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE BEZU SAINT ELOI / INSTALLATION DES 5 NOUVEAUX MAIRES DANS LA CLECT

Rapporteur : Madame la Présidente, Perrine FORZY

Vu l'Arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-121 du 16 décembre 2016 portant la création de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu l'avis des conseils municipaux des 5 communes de Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Courcelles les Gisors et Boury en Vexin pour rejoindre la Communauté de communes du Vexin-Normand ;

Vu l'avis du Conseil communautaire et des 36 communes à la majorité qualifiée ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-76 pris en date du 21 décembre 2017 portant extension de la Communauté de communes du Vexin Normand aux communes suivantes : Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Courcelles les Gisors, Boury en Vexin ;

Vu la gouvernance de droit commun validée faisant en sorte que ces 5 communes disposent d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) délégué suppléant et qu'en parallèle, la commune de Bézu Saint Eloi soit représentée par 2 délégués communautaires et non plus 3 ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-79 portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu la délibération de la commune de Bézu Saint Eloi en date du 15 décembre 2017 désignant les 2 nouveaux élus titulaires ;

Vu l'ensemble de ces éléments, il y a lieu à la fois d'installer :

- les nouveaux conseillers communautaires titulaires et suppléants des 5 nouvelles communes membres de la Communauté de communes du Vexin Normand ;
- ces nouveaux élus dans les commissions thématiques communautaires y compris les élus municipaux de ces 5 communes le souhaitant ;
- les nouveaux délégués pour la commune de Bézu Saint Eloi ;
- les maires des 5 communes membres dans la Clect.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- D'acter l'arrivée des 5 nouvelles communes, Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Boury en Vexin et Courcelles les Gisors au sein de la Communauté de communes du Vexin Normand ;
- D'installer dans ce cadre, les délégués titulaires et suppléants des 5 nouvelles communes au sein du Conseil communautaire comme suit :

Communes	Conseillers titulaires	Conseiller suppléants
Martagny	Laurent LAINE	Nicolas DE WINTER
Bézu la Forêt	Serge BRIERE	Nathalie BROUANT
Château sur Epte	Nathalie CAILLAUD	Martial RAGEL
Courcelles les Gisors	Alain FRIGIOTTI	Nadège DUVAL
Boury en Vexin	Marie-José DEPOILLY	Philippe ZENTZ d'ALNOIS

- D'installer pour la commune de Bézu Saint Eloi, les 2 élus titulaires suivants :

Bézu Saint Eloi	Yves PETIT Claude LEEMANS	
------------------------	--	--

- De rappeler la composition du Conseil communautaire, à compter de ce jour et sa composition par commune : 70 sièges de titulaires (37 suppléants) répartis pour les 41 communes de la façon suivante :
 - 1 siège titulaire pour 37 communes (1 siège suppléant)

- 2 sièges pour Neaufles Saint Martin
- 2 sièges pour Bézu Saint Eloi
- 7 sièges pour Etrépagny
- 22 sièges pour Gisors

Communes	Conseillers titulaires	Conseiller suppléants
Amécourt	BEAL Alain	DESCHARLES Arnaud
Authevernes	BLOUIN James	GEFFROY Jean-Claude
Bazincourt	DUMONTIER Béatrice	PALLIER Jean-Noël
Bernouville	GUILLAUME Pascal	BOUGUET Alain
Bézu Saint Eloi	PETIT Yves LEEMANS Claude	
Chauvincourt-Provemont	LE NAOUR Fabrice	ADELIS Dominique
Coudray en Vexin	LAURY Alain	VATEBLED Virginie
Dangu	DELON Gilles	LAGACHE Claude
Doudeauville	LECOZE Jean-François	HIVET Francis
Etrépagny	BEAUFILS Pierre BLANCKAERT Christine CAILLIET Frédéric GOUGEON Colette CLAUIN Guy LANGLOIS Bernard BAUSMAYER Laurent	
Farceaux	FESSART Emmanuel	TOURNIER Nicole
Gamaches-en-Vexin	FORZY Perrine	QUILLET Alexandre
Gisors	AUGER Anthony BOULLEVEAU Michel CAPRON Franck CHASME Agnès CORNU Monique GIMENEZ Eugène HUIN Elise HYEST Emmanuel LAMY Jeannine VIVIER Chrystel LEDERLE Carole LONGET Laurent LUSSIER Gilles MARTORELL Annabelle PORTEJOIE Annick PRIEUR Gladys	

	RASSAERT Alexandre SEPEAU Lionel CERQUEIRA José DE WAILLY Armand CAVE Dominique CARON Elise	
Guerny	MATECKI Marie-Thérèse	LEPILLER Catherine
Hacqueville	BOULANGER Dominique	MONTON Brigitte
Hébécourt	LETIERCE François	BAUDOUX Philippe
Heudicourt	ESTEVE Yves	LECERCLE Andrée
La Neuve Grange	PINEL Didier	CANU Jean-Louis
Le Thil en Vexin	MULLER Frédéric	MARAND Alain
Les Thilliers en Vexin	BUISSON Françoise	DESMARAIS Jérôme
Longchamps	LAINÉ Nicolas	DUTHOIT Philippe
Mainneville	DUVAL François	TRANCART Patrick
Mesnil Sous Vienne	DUBOS Ludovic	BELHOSTE-DUGAS Anne
Morgny	GRIFFON Christophe	BOQUET Philippe
Mouflaines	SAGNET Jean-Marc	HERPIN Joackim
Neaufles Saint Martin	FONDRILLE Jean-Pierre POULAIN Mélanie	
Nojeon en Vexin	CHAPERON Patrice	LOIR Pascal
Noyers	BERTRAND Alain	PLET Luc
Puchay	MABYRE Thierry	DELORY Jean-Marc
Richeville	DUBOS Roland	LAFOLIE Maxime
Saint Denis le Ferment	THEBAULT Nathalie	CANU Bernard
Sainte-Marie-de-Vatimesnil	CHANTRELLE Michel	FOULON Michèle
Sancourt	DUPUY Michel	LOEUILLET Pierre
Saussay-la-Campagne	DECHAUMONT Michel	BACHELIER François
Vesly	LEFEVRE Annie	LUCAS Laurent
Villers-en-Vexin	FEUGERE Didier	JEAN René
Martagny	LAINÉ Laurent	DE WINTER Nicolas
Bézu la Forêt	BRIERE Serge	BROUANT Nathalie
Château sur Epte	CAILLAUD Nathalie	RAGEL Martial
Courcelles les Gisors	FRIGIOTTI Alain	DUVAL Nadège
Boury en Vexin	DEPOILLY Marie-José	ZENTZ d'ALNOIS Philippe

- D'installer les nouveaux élus communautaires et les conseillers municipaux le souhaitant, ainsi que Monsieur LUSSIER et M. AUGER - à leur demande - dans les commissions thématiques communautaires suivantes :

✓ 1^{ère} Commission Administration Générale/Marchés/Ressources Humaines	
✓ 2^{ème} Commission Coopérations communales et intercommunales/pacte financier et fiscal	
Laurent LAINE (Martagny)	Philippe ZENTZ d'ALNOIS (Boury en Vexin)
Marie José DEPOILLY (Boury en Vexin)	Christophe BOULY DE LESDAIN (Boury en Vexin)
✓ 3^{ème} Commission Lecture Publique/Culture/Médias	
Marie José DEPOILLY (Boury en Vexin)	Daniel QUINQUENEL (Château sur Epte)
Pascale GOUABLIN (Boury en Vexin)	Alexia DAVENEL (Courcelles les Gisors)
✓ 4^{ème} Commission Finances/Budgets	
Laurent LAINE (Martagny)	Christophe BOULY DE LESDAIN (Boury en Vexin)
✓ 5^{ème} Commission Développement économique et touristique	
Nathalie BROUANT (Bézu la Forêt)	Philippe ZENTZ d'ALNOIS (Boury en Vexin)
Bruno LUCET (Martagny)	Christophe BOULY DE LESDAIN (Boury en Vexin)
Marie José DEPOILLY (Boury en Vexin)	Hélène AUBE (Courcelles les Gisors)
✓ 6^{ème} Commission Maintenance et Gestion des équipements et des Relations avec les usagers	
Nathalie CAILLAUD (Château sur Epte)	Gilles LECOMTE (Château sur Epte)
✓ 7^{ème} Commission Aménagement de l'Espace (urbanisme, SPANC, GEMAPI, Plan Climat Air et Energie Territorial)	
Chantal ARVIN BEROD (Bézu la Forêt)	Eric LE COLLOËC (Boury en Vexin)
Marie José DEPOILLY (Boury en Vexin)	Nathalie CAILLAUD (Château sur Epte)
✓ 8^{ème} Commission Travaux de voirie et entretien des véhicules et du matériel	
Serge BRIERE (Bézu la Forêt)	Daniel QUINQUENEL (Château sur Epte)
David LEGROS (Boury en Vexin)	Martial RAGEL (Château sur Epte)

Alain FRIGIOTTI (Courcelles les Gisors)	Gilles LUSSIER (Gisors)
✓ 9^{ème} Commission Mobilités/Transports Scolaires	
Martial RAGEL (Château sur Epte)	Lionel PAOLETTI (Courcelles les Gisors)
✓ 10^{ème} Commission Politique Familiale : actions petite enfance, enfance, jeunesse	
Chantal ARVIN BEROD	Martial RAGEL (Château sur Epte)
Marie José DEPOILLY (Boury en Vexin)	Marie-Laure PY (Courcelles les Gisors)
Nicolas CATHERINE (Boury en Vexin)	
✓ 11^{ème} Commission Solidarités et Cohésion sociale : accès aux soins et aux services	
Jean de CRAENE (Bézu la Forêt)	Nathalie SPINAT BECQUET (Courcelles les Gisors)
Nathalie CAILLAUD (Château sur Epte)	Anthony AUGER (Gisors)
✓ 12^{ème} Commission Communication et Développement du Numérique	
Gérard FREISZMUTH (Bézu la Forêt)	Alexandre DUPONT (Courcelles les Gisors)
Eric LE COLLOËC (Boury en Vexin)	Gilles LECOMTE (Château sur Epte)

- De rappeler que les 5 maires feront partie, selon la délibération n°2017035 prise en date du 2 Février 2017 de fait de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT) et de les installer dans ce cadre dans cette commission.

ADMINISTRATION GENERALE : EXTENSION DE LA CONFERENCE DES MAIRES A 41 MEMBRES COMMUNAUTAIRES POUR TENIR COMPTE DES 5 NOUVELLES COMMUNES ARRIVANT LE 1ER JANVIER 2018

Rapporteur : Monsieur Alexandre RASSAERT, 2^{ème} Vice-Président en charge de la Coopération

Vu l'Arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-121 du 16 décembre 2016 portant la création de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu la délibération n°2017010 du 19 janvier 2017 instaurant une Conférence des Maires au sein de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant que cette Conférence des Maires faisant référence aux 36 maires membres ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-76 pris en date du 21 décembre 2017 portant extension de la Communauté de communes du Vexin Normand aux communes suivantes : Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Courcelles les Gisors, Boury en Vexin ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-79 portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant le passage à 41 communes membres, il y a lieu de modifier la composition de la Conférence des Maires en la fixant officiellement à 41 membres ;

Considérant pour rappel que cette Conférence des Maires a pour objectifs d'être :

- *un organisme de consultation et d'association des principales délibérations d'importance que la Communauté de communes est amenée à prendre postérieurement ;*
- *une instance d'orientation stratégique et de validation des arbitrages politiques sur les grands enjeux communautaires ;*
- *un outil d'association, de parole et de remontée des enjeux/problèmes se posant à l'échelle communautaire*

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- D'acter et fixer la Conférence des Maires à 41 membres, suite à l'arrivée des 5 communes membres au 1^{er} janvier 2018 ;
- De rappeler que les 41 membres sont de fait les 41 maires du territoire communautaire.

<p align="center">RESSOURCES HUMAINES : DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU SUPPLEANT A LA COMMISSION CHARGEE DU RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</p>

Rapporteur : James BLOUIN, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Administration Générale/Marchés et des Ressources Humaines

Vu l'Arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-121 du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-76 pris en date du 21 décembre 2017 portant extension de la Communauté de communes du Vexin Normand aux communes suivantes : Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Courcelles les Gisors, Boury en Vexin ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-79 portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant la nécessité d'associer les élus communautaires au recrutement des (futurs) agents communautaires ;

Considérant que pour ce faire, une commission de recrutement a été installée en date du 19 janvier 2017 par la délibération n°2017018 et désignant les membres suivants ;

Délégués titulaires

Perrine FORZY - Présidente

James BLOUIN - Vice-Président en charge des RH
Vice-Président (e) de la thématique concernée par le recrutement

<i>Délégués suppléants</i>
Chantal BENARD
Nathalie THEBAULT
Eugène GIMENEZ

Considérant que Mme Chantal BENARD n'est plus conseillère communautaire du fait du passage de 3 à 2 élus titulaires pour la commune de Bézu Saint Eloi ;

Vu ces éléments, il y a lieu de désigner un nouvel élu suppléant pour siéger à cette commission de recrutement du personnel communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- D'acter la représentation suivante à la commission de recrutement du personnel communautaire :

<i>Délégués titulaires</i>
Perrine FORZY - Présidente
James BLOUIN - Vice-Président en charge des RH
Vice-Président (e) de la thématique concernée par le recrutement

<i>Délégués suppléants</i>
Jean-Pierre FONDRILLE
Nathalie THEBAULT
Eugène GIMENEZ

- De rappeler que siègent systématiquement à cette commission de recrutement le Directeur Général des Services, la Directrice Générale Adjointe des Services, la Directrice des Ressources Humaines et le Directeur et/ou Responsable de Pôle concerné par le recrutement ;
- D'acter que cette commission se réunit à chaque recrutement, à l'exception des animateurs des ACM/mini séjours/Camps ado/MNS et agents piscine, qui dès lors où ils ont été vus en commission de recrutement une première fois et auront travaillé et donné satisfaction, n'ont pas à être de nouveau auditionnés pour les sessions suivantes.

**ADMINISTRATION GENERALE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND POUR TENIR
COMPTE DE L'ARRIVEE DE 5 NOUVELLES COMMUNES
LE 1ER JANVIER 2018**

Rapporteur : Mme la Présidente, Perrine FORZY

Vu l'Arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-121 du 16 décembre 2016 portant la création de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu l'avis des conseils municipaux des 5 communes de Martagny, Bézu-la-Forêt, Château-sur-Epte, Courcelles-les-Gisors et Boury-en-Vexin pour rejoindre la Communauté de communes du Vexin-Normand ;

Vu l'avis du Conseil communautaire et des 36 communes à la majorité qualifiée ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-76 pris en date du 21 décembre 2017 portant extension de la Communauté de communes du Vexin Normand aux communes suivantes : Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Courcelles les Gisors, Boury en Vexin ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-79 portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant la nécessité de modifier l'article 1 des dits statuts, qui liste les communes membres de la Communauté de communes ;

Considérant que les services de la Préfecture de l'Eure ont confirmé que cette modification n'a pas à être soumise au vote des conseils municipaux des communes membres, car elle ne fait que reprendre l'extension de périmètre actée par l'arrêté interpréfectoral n°DRCL/BCLI/2017-76 portant adhésion des communes de Bézu-la-Forêt, Boury-en-Vexin, Château-sur-Epte, Courcelles-les-Gisors et Martagny ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- De prendre acte de la modification de l'article 1 des statuts de la communauté de communes du Vexin Normand, pour tenir compte de l'arrivée des 5 nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

**SPORT ET LOISIRS : DESIGNATION DES 5 DELEGUES TITULAIRES ET
DES 5 DELEGUES SUPPLEANTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VEXIN NORMAND AU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE
VERTE GISORS-GASNY**

Rapporteur : Perrine FORZY, Présidente

Vu l'Arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-121 du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Vexin Normand qui disposent que celle-ci est compétente pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la « Voie Verte Gisors-Gasny » ;

Vu l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte selon lequel les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre disposent de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ;

Vu la délibération n°2017013 du 17 janvier 2017 ayant désigné les 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants représentant la Communauté de communes du Vexin Normand au Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte ;

Vu les arrêtés préfectoraux pris après les concertations menées notamment auprès des CDCI, portant extension de la Communauté de communes du Vexin Normand aux communes suivantes : Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Courcelles les Gisors, Boury en Vexin ;

Considérant que les communes de Courcelles les Gisors et de Boury en Vexin, qui sont traversées par la voie verte, sont représentées chacune par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte ;

Considérant par ailleurs que la commune de Château sur Epte, qui est traversée par la voie verte et est membre de Seine Normandie Agglomération, est représentée par 1 délégué titulaire ;

Considérant la volonté de certains de ces élus à continuer à s'investir dans ce Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte et la volonté de certains membres du Syndicat Mixte à céder leur siège ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- De procéder au remplacement de Monsieur Gilles LUSSIER par Madame Nadège DUVAL, en qualité de conseillère syndical titulaire ;
- De procéder au remplacement de Madame Annabelle MARTORELL par Madame Marie-José DEPOILLY, en qualité de conseillère syndical suppléante ;
- De procéder au remplacement de Monsieur Alain BEAL par monsieur Martial RAGEL, en qualité de conseiller syndical suppléant ;
- De rappeler que les représentants de la Communauté de communes au Syndicat mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte sont les suivants :

<i>Délégués titulaires</i>
Elise HUIN
Gilles DELON
Didier PINEL
Marie-Thérèse MATECKI
Nadège DUVAL

<i>Délégués suppléants</i>
Gladys PRIEUR
Jean-Pierre FONDRILLE
Frédéric MULLER
Marie-José DEPOILLY

- De rappeler que pour faciliter la fluidité administrative du Syndicat Mixte mais aussi le remplacement des titulaires par les suppléants, les délégués suppléants ne sont pas attirés/rattachés à des délégués titulaires.

**ENVIRONNEMENT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND AU SIIVE
(SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE LA
VALLEE DE L'EPTÉ)**

Rapporteur : Monsieur Gilles DELON, 7^{ème} Vice-Président en Charge de l'Aménagement de l'Espace

Vu la loi « MAPTAM » n°2014-58 du 27 janvier 2014, et notamment ses articles 56-I-2° et 59-II ;

Vu la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 76-II-2° ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-6 I 3° et L. 5214-21 ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-76 pris en date du 21 décembre 2017 portant extension de la Communauté de communes du Vexin Normand aux communes suivantes : Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Courcelles les Gisors, Boury en Vexin ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-79 portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu la délibération 2017187 de la Communauté de communes du Vexin Normand ayant approuvée l'adhésion de la Communauté de communes au SIIVE (Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée de l'Epte) , en lieu et place des communes d'Amécourt, de Bazincourt-sur-Epte, de Dangu, de Gisors, de Guerny et de Neaufles-Saint-Martin et la désignation ultérieure des délégués titulaires qui y siègeront ;

Vu les statuts du SIIVE ;

Considérant l'intégration, à compter du 1^{er} janvier 2018 des communes de Château-sur-Epte, de Courcelles-les-Gisors et de Boury en Vexin à la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant que ces communes disposent actuellement de délégués au SIIVE ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- De prendre acte que la Communauté de communes du Vexin Normand siègera également au sein du SIIVE, au regard du mécanisme dit de la « représentation-substitution » en lieu et place des nouvelles communes membres depuis le 1^{er} janvier 2018, à savoir Château-sur-Epte, Courcelles-les-Gisors et Boury en Vexin ;
- De désigner les 18 représentants de la Communauté de communes suivants au SIIVE ;

COMMUNES	NOMS /PRENOMS	e-mail	tél
AMECOURT	M BEAL Alain (Maire)	bealain27@gmail.com	06 38 83 66 65
	M DE GROOTE Christian	christian.degroote27@gmail.com	06 88 43 37 08
BAZINCOURT SUR EPTE	M DUBUS Gérard	gepami.dubus@free.fr	06 86 40 75 84
	M VANDAMME Alain	catherine.theffo@wanadoo.fr	06 24 53 79 25
BOURY EN VEXIN	M LEGROS David	eta.dlegros@orange.fr	06 67 50 55 48
	M BOULY de LESDAIN Christophe	cbouly@oxylead.net	06 09 13 81 71
CHÂTEAU SUR EPTE	M LECOMTE Gilles	lecomte.gilles@cegetel.net	06 79 20 08 89
	Mme CAILLAUD Nathalie	dudonjon@bbox.fr	06 68 60 37 04
COUCELLES LES GISORS	M DUBOS Philippe	ceds60240@gmail.com	06 01 17 60 09
	M LACOFFE Laurent	laurent.lacoffe@free.fr	06 08 77 79 07
DANGU	M DELON Gilles	gv.delon@orange.fr	06 81 62 10 43
	M BOUVERET Olivier	olivier.bouveret@wanadoo.fr	06 08 93 79 00
GISORS	M RASSAËRT Alexandre	alexandre.rassaert@mairie-gisors.fr	06 38 51 81 44
	M HYEST Emmanuel	emmanuel.hyest@orange.fr	06 09 94 45 94
GUERNY	M LHOMOY Hervé	lhomyherve@orange.fr	06 30 09 50 29
	Mme MATECKI Marie-Thérèse	marmat27@orange.fr	06 01 72 94 27
NEAUFLES SAINT MARTIN	Mme DESCARREGA Hélène	helenedescarrega@aol.com	06 34 55 08 50
	Mme DECHELLE Diane	dianedg@hotmail.fr	06 23 36 20 80

**ENVIRONNEMENT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND AU SAEPA DU
BRAY SUD (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT PAYS DU BRAY SUD)**

Rapporteur : Monsieur Gilles DELON, 7^{ème} Vice-Président en Charge de l'Aménagement de l'Espace

Vu la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 76-II-2° ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-6 I 3° et L. 5214-21 ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de MARTAGNY pour intégrer la Communauté de communes du Vexin Normand à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-76 pris en date du 21 décembre 2017 portant extension de la Communauté de communes du Vexin Normand aux communes suivantes : Martagny, Bézu la Forêt, Château sur Epte, Courcelles les Gisors, Boury en Vexin ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-79 portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant que la commune de MARTAGNY adhère au SAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Pays du Bray Sud) pour la réalisation des réhabilitations des systèmes d'assainissement non collectif, les contrôles des systèmes d'assainissement autonome (installations neuves, existantes, vente...) et leur entretien ;

Considérant que la commune de MARTAGNY restera adhérente au SAEPA après son intégration à la Communauté de communes du Vexin Normand pour exercer la compétence Assainissement Non Collectif, le SAEPA étant propriétaires des installations réhabilitées pour une période de 20 ans ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants titulaires et suppléants de la Communauté de communes du Vexin Normand pour siéger au SAEPA ;

Considérant que 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune de MARTAGNY siègent déjà au SAEPA ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- De prendre acte que la Communauté de communes siègera au sein du SAEPA au regard du mécanisme dit de la « représentation-substitution » en lieu et place de la commune de MARTAGNY ;
- De désigner les 2 délégués titulaires et suppléants communautaires suivants au SAEPA, à savoir :

Délégués titulaires	Fonction	Adresse	Téléphone	Mail
Nicolas DE WINTER	1 ^{er} adjoint au Maire	11 rue de la Mare	02 32 27 27 10 06 03 45 58 44	dewinter.elcc@gmail.com
Catherine LEPELTIER	Conseillère	4 rue de la Mare	06 73 24 97 95	cathy-l@live.fr

Délégués suppléants	Fonction	Adresse	Téléphone	Mail
Bruno LUCET	2 ^{ème} adjoint au Maire	4 rue Hutan	02 32 89 57 50 06 79 43 84 36	bruno.lucet@gmail.com
Laurent LUCAS	Conseiller	30 rue de la Mare	06 13 21 04 17	lucas@lecerclledesamateurs.com

**LECTURE PUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
DRAC ET DU DEPARTEMENT DE L'EURE AU TITRE DU CONTRAT
TERRITOIRE LECTURE POUR LES ACTIONS 2018**

Rapporteur : Christine BLANCKAERT, 3^{ème} Vice-Présidente en charge de la Lecture Publique, de la Culture et des Médias

Vu l'Arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-121 du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu la délibération N° 2017257 du 21 décembre 2017 validant le plan d'actions proposé par le cabinet ABCD dans le cadre de son diagnostic et autorisant Madame la Présidente à signer la convention Contrat Territoire Lecture (CTL) avec la DRAC de Normandie et le Département de l'Eure;

Considérant que la Communauté de communes, le Département et l'Etat s'engagent financièrement, à proportion égale en vue de la mise en œuvre des actions retenues, chaque année, par le Comité de Pilotage du CTL ;

Considérant que l'aide de l'Etat est plafonnée à 15 000 € par an dans le cadre du Contrat Territoire Lecture ;

Considérant que cette convention de partenariat est signée pour la période 2017-2020 ;

Considérant les actions prioritaires à mener en 2018 au vu du calendrier prévisionnel du plan d'actions du CTL (proposé par le cabinet ABCD dans le cadre de son étude) :

- Mise en place de la navette (achat de caisses)
- Développement du temps fort : festival de contes
- Projet culturel en direction des scolaires
- Mise en place de formation pour les personnels salariés et bénévoles des bibliothèques
- Création d'un temps fort communautaire autour du numérique

Vu l'avis favorable de la commission Lecture Publique/Culture/Médias en date du 12 décembre 2017 ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention, au montant le plus élevé possible, auprès de la DRAC et du Département de l'Eure pour la mise en place d'actions en 2018 dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D' UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur James BLOUIN, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Marchés et des Ressources Humaines

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement l'article 34 qui dispose que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* » ;

Considérant que dans ces conditions il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant les besoins en personnel au sein de la Direction des Services Techniques, pour son fonctionnement, notamment au profit du service entretien des locaux suite à l'augmentation de la surface globale à entretenir ;

Considérant la nécessité de pourvoir au recrutement d'un adjoint technique territorial à temps plein pour renforcer l'équipe entretien des locaux ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps plein ;
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2018 ;
- De modifier le tableau des effectifs permanents de la Communauté de communes du Vexin Normand.

RESSOURCES HUMAINES :
MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL TITULAIRE PASSAGE D'UN TEMPS NON COMPLET DE
26/35EME A UN TEMPS COMPLET

Rapporteur : Monsieur James BLOUIN, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Marchés et des Ressources Humaines

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement l'article 34 qui dispose que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* » ;

Considérant que dans ces conditions il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique territorial, travaillant à temps non complet au profit de la piscine communautaire d'Etrépnay, qui suite à l'évolution des missions qui lui incombent effectue des heures complémentaires depuis plusieurs mois ;

Considérant l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation en adaptant le temps de travail du poste occupé en fonction des nécessités de service, particulièrement lorsque le dépassement du temps de travail initial devient régulier ;

Vu le courrier de saisine fait par l'agent pour demander une augmentation de son temps de travail ;

Vu l'avis favorable de la Commission personnel en date du 6 décembre 2017 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique (avis favorable du collège représentant la collectivité et du collège représentant le personnel) émis lors de sa séance du 7 décembre 2017 ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- De valider la modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial titulaire recruté sur un temps non complet à 26\35ème et le remplacer par un temps de travail à 100% à compter du 1^{er} janvier 2018.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2018 ;
- De modifier le tableau des effectifs permanents de la Communauté de communes du Vexin Normand.

RESSOURCES HUMAINES :
CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur James BLOUIN, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Marchés et des Ressources Humaines

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement l'article 34 qui dispose que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* » ;

Considérant la dissolution du PETR du Pays du Vexin Normand, et la reprise du programme Leader par la Communauté de Communes du Vexin Normand depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les missions du poste de gestionnaire du programme Leader ont évolué et qu'elles correspondent désormais à un emploi de catégorie A ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'attaché territorial à temps complet pour être en cohérence avec les missions du poste occupé ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Monsieur BERTRAND demande si les nouvelles communes pourront bénéficier de ce programme. Madame la Présidente précise que cela ne concerne que les ex-communes du PETR. Donc, Château-sur-Epte et Bézu-la-Forêt pourront en bénéficier. Pour les autres communes, Madame la Présidente les invite à voir si un tel dispositif n'existait pas sur leur territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- De créer un poste d'attaché territorial à temps complet avec effet au 1^{er} février 2018 ;
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2018 ;
- De modifier le tableau des effectifs permanents de la Communauté de communes du Vexin Normand.

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur James BLOUIN, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Marchés et des Ressources Humaines

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement l'article 34 qui dispose que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* » ;

Considérant la dissolution du PETR du Pays du Vexin Normand et la reprise des projets portant sur le périmètre de la Communauté de communes du Vexin Normand et des communes de Gisors et d'Etrépagny en matière de développement économique ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de chargé de mission au profit de la Direction du Développement Economique pour la mise en œuvre et le suivi du développement du Guichet Unique au profit des entreprises placées sur le territoire communautaire ;

Considérant que le poste de chargé de mission Développement Economique/ Guichet Unique, nécessite la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'un CDD, le temps du remplacement du congé maternité de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 votants décide :

- De créer un poste d'attaché territorial à temps complet avec effet au 1^{er} février 2018 ;
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2018 ;
- De modifier le tableau des effectifs permanents de la Communauté de communes du Vexin Normand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

La Présidente de la Communauté de communes du Vexin Normand certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévu à cet effet le 24.01.2018

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHAPERON

le 22-01-18



La Présidente,
Perrine Forzy

